

## Politique en matière de développement durable

La Ville de Lausanne cherche des exploitantes et exploitants qui seront en mesure d'intégrer le développement durable au cœur de leurs activités. Dans le cadre de cette exploitation, les candidates intéressées et candidats intéressés s'emploieront donc à respecter les points suivants :

### a. Cohésion sociale

- en veillant à donner une excellente image sur le plan de l'accueil ;
- en valorisant les prestations durables effectives dans l'établissement et ses abords ;
- en créant du lien social et de la convivialité, en s'intégrant et en contribuant à la vie villageoise et en entretenant d'excellentes relations avec le voisinage et la commune d'Allaman ;
- en créant des synergies et une complémentarité avec les établissements publics voisins ;
- en s'assurant que les horaires proposés correspondent aux besoins de la clientèle, aux capacités d'exploitation et au règlement communal en la matière ;
- s'assurant en tout temps de l'entretien et de la propreté des lieux autant à l'intérieur des locaux exploités qu'en extérieur, en particulier sur les terrasses, dans le jardin, le parking et ses proches abords ;
- en favorisant la mixité sociale par l'offre proposée et l'accessibilité financière des prestations proposées ;
- en respectant le droit du travail et les conventions cadres de la branche, si existantes.

### b. Achats alimentaires sains et durables

Les candidates et candidats suivent, dans la mesure du possible, les principes pour des achats alimentaires sains et durables (voir annexe 9) et achètent dans la mesure du possible, des produits :

- suisses ou locaux (de la région et sans intermédiaire par exemple);
- dont la traçabilité est disponible ;
- pas ou peu transformés ou pré-préparés ;
- dont les modes de production sont respectueux de l'environnement (bio, MSC, etc.) et des droits humains (Fair Trade ou équivalent) ;
- qui respectent le cycle naturel des saisons ;
- qui proviennent du commerce équitable pour les produits étrangers ;
- qui renoncent à la vente de snacks industriels ;
- qui ne correspondent pas à des espèces en danger ;
- sans emballage ou dont les emballages sont respectueux de l'environnement.

**c. Offre végétarienne**

Les candidates et candidats garantissent au minimum une offre végétarienne comme plat du jour à un prix inférieur que le plat avec viande ou poisson et la présence constante d'autres propositions, en entrées et plats, à la carte.

**d. Boissons et vins**

- Proposer des carafes d'eau plate gratuitement.
- Proposer de l'eau, au verre ou en bouteille, gazéifiée sur place.
- Proposer de l'eau minérale à un prix plus bas que les boissons sucrées.
- Proposer exclusivement les vins de la Ville de Lausanne issus de ses cinq domaines viticoles (Abbaye de Mont, Château Rochefort, Clos des Moines, Clos des Abbayes, Domaine du Burignon) car le Château Rochefort a pour vocation de faire découvrir ces vins. Occasionnellement, la découverte d'autres vins produits en bio est envisageable avec la collaboration du service des parcs et domaines.
- Respecter strictement les interdictions de vente d'alcool aux personnes mineures, en refusant la vente d'alcool à celles en état d'ébriété, en formant et sensibilisant le personnel à ces aspects.

**e. Limitation du gaspillage alimentaire**

- Les candidates et candidats s'engagent pour la limitation du gaspillage alimentaire. Elles ou ils mettent notamment en place des processus qui permettent de valoriser les déchets alimentaires.
- Elles ou ils sont également attentives et attentifs aux portions des assiettes et encouragent leurs clientes et clients à se resservir si nécessaire.
- Elles ou ils proposent des demi-portions pour les petites faims, les enfants et les seniors.

**f. Gestion et tri sélectif des déchets**

Les candidates et candidats garantissent le tri sélectif de leurs propres déchets (PET, verre, papier/carton, alu, compost et déchets alimentaires cuits au minimum) par la mise en place des infrastructures nécessaires.

**g. Emballages des plats à l'emporter**

En cas de vente à l'emporter, les candidates et candidats présentent une solution qui permet de supprimer l'utilisation d'emballages à usage unique, en proposant par exemple des RestoBox ou toute autre solution atteignant cet objectif.

**h. Contrôle et suivi**

- La Ville de Lausanne se réserve le droit de contrôler et de mettre en place des outils de suivi des objectifs liés au développement durable.
- En fonction des activités et programmes proposés, des critères complémentaires en matière de développement durable pourront encore être demandés.